

Département de l'Ain

## COMMUNE DE CHALEINS

Modification n° 3

Procédure simplifiée

## PLAN DE DESIGNATION DES BATIMENTS POUVANT FAIRE L'OBJET D'UN CHANGEMENT DE DESTINATION

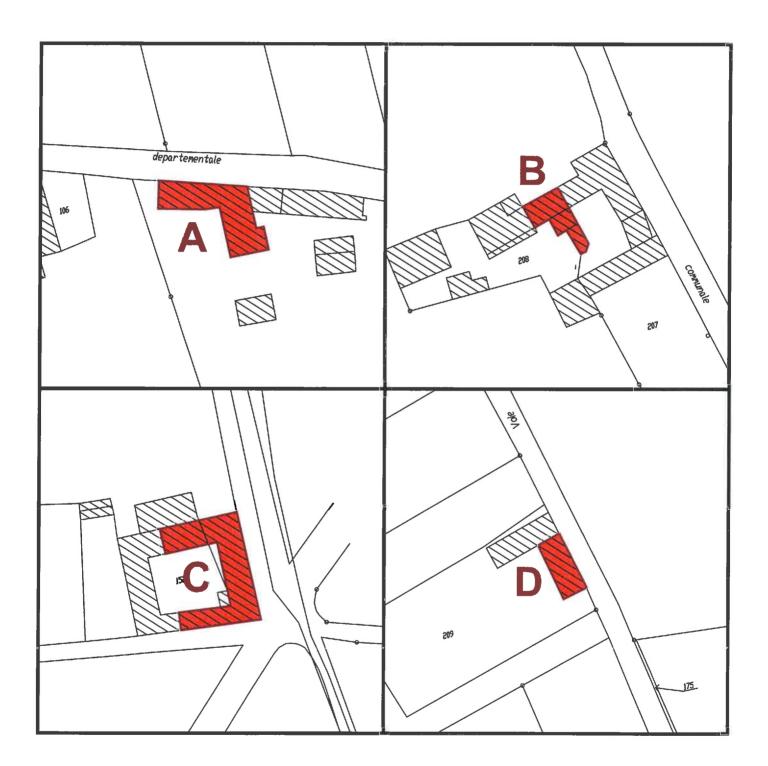
4.3

Approuvé le : 09.09.1981 Révision n° 1 approuvée le : 26.05.1993 Révision n° 2 prescrite le : 20.09.2004 Révision n° 2 approuvée le : 09.02.2010





Echelle : 1 / 15 000 °

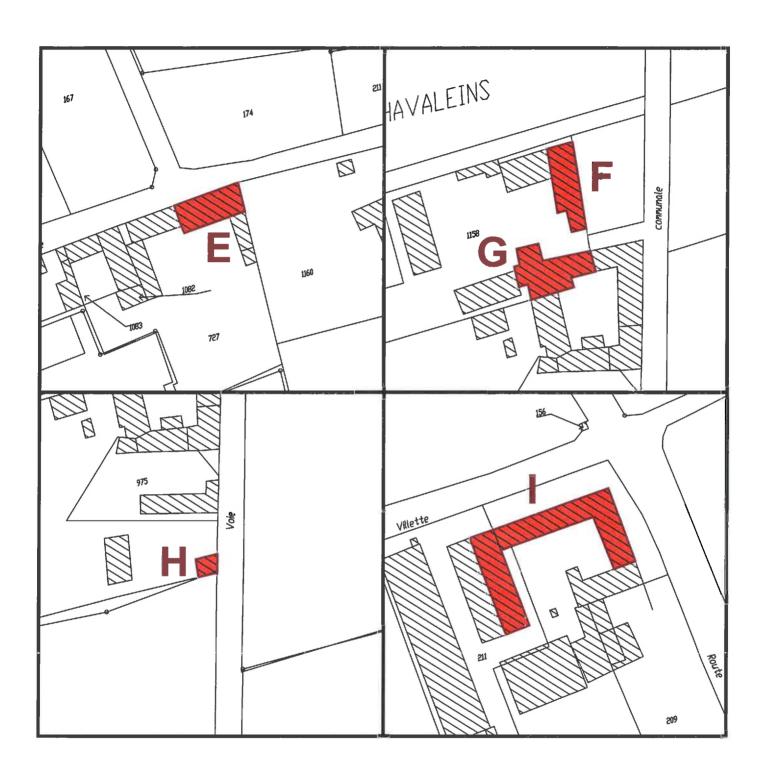




Désignation des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme dans sa version en vigueur lors de l'approbation de la modification n° 3 du PLU

Echelle : 1 / 1 000 °





Désignation des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme dans sa version en vigueur lors de l'approbation de la modification n° 3 du PLU

Echelle: 1 / 1 000 °







Désignation des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme dans sa version en vigueur lors de l'approbation de la modification n° 3 du PLU Echelle : 1 / 1 000 °





Désignation des bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination, au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme dans sa version en vigueur lors de l'approbation de la modification n° 3 du PLU

Echelle : 1 / 1 000 °

